

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, le Gouvernement par le biais du Ministère des Affaires Foncières, a procédé au lancement officiel des opérations de **numérisation du cadastre foncier et de sécurisation des titres fonciers et immobiliers** en RDC successivement à l'hôtel du Gouvernement à Kinshasa ce jeudi 18 Août 2016 et à l'hôtel Karavia à Lubumbashi ce Lundi 22 Août 2016.

Ces opérations constituent la mise en œuvre de la modernisation du secteur foncier conformément à **la volonté exprimée par le Chef de l'Etat** devant le Parlement réunis en congrès le 16 décembre 2014 et matérialisée par le Premier Ministre à travers le Programme d'Action du Gouvernement dont la lettre de mission assignée au Ministère des Affaires Foncières prévoit la mise en place d'un **Programme National d'Identification des Parcelles et de Sécurisation des titres fonciers**.

Le Ministre des Affaires Foncières a ainsi confié la réalisation de ce projet à deux entreprises privées spécialisées dans le domaine à savoir d'une part, la société «CongoCheck Sarl» pour la partie ouest du pays et d'autre part, la société «Teleconseil Sarl» pour la partie est.

Le cadre juridique de ce projet est constitué (i) de l'acte de son adoption par le Gouvernement lors de la 8ème réunion extraordinaire du Conseil des Ministres du 26/01/2016, (ii) des contrats de partenariat de type BOT signés entre le Ministre des Affaires Foncières et TELECONSEIL SUISSE d'une part et Congo Check sarl d'autre part, (iii) de l'avenant d'harmonisation par les parties et ses deux annexes signé le 06/02/2016, (iv) de l'arrêté interministériel (Affaires foncières et Finances) portant fixation des taux des droits, taxes et redevances à percevoir à l'initiative du Ministère des Affaires Foncières et (v) de l'arrêté du Ministre des Affaires Foncières portant fixation des règles et procédures applicables aux opérations de numérisation du cadastre foncier et de sécurisation des titres fonciers et immobiliers en RDC.

La réalisation de ce projet permettra de booster les objectifs de la réforme foncière qui sont (i) la résolution des conflits fonciers qui constituent jusqu'à 80% des cas traités par les tribunaux et sont souvent à l'origine des problèmes sociaux, (ii) l'instauration de la sécurité foncière aussi bien pour les particuliers que pour les investisseurs, (iii) l'accroissement des recettes du Trésor Public par la transformation du foncier en centre de profits.

La sécurisation des titres se fera par les procédés scellés à bulles et/ou holographiques qui génèrent des identifiants uniques et impossibles à reproduire.

Une carte de propriétaire sera remise au détenteur d'un ou de plusieurs titres sécurisés et permettra dorénavant de relier le propriétaire à l'ensemble de ses titres sécurisés et présents dans la Base de Données nationale.

A l'aide d'équipements topographiques modernes fournis par les partenaires, l'administration foncière procédera aux relevés des coordonnées GPS pour les nouveaux lotissements afin de les loger dans la base de données nationale. Ceci permettra à terme de créer un cadastre complètement numérisé.-

La base de données ainsi constituée sera logée dans un serveur national du Ministère des Affaires Foncières installé dans un data center sécurisé à Kinshasa.

Grâce à un accès électronique sécurisé, **toutes les informations relatives aux titres de propriété sécurisés en RDC seront dorénavant accessibles**.

Pour terminer, le Ministre des Affaires Foncières a invité les détenteurs des titres fonciers et immobiliers à venir faire sécuriser leurs biens pour les mettre à l'abri de toutes sortes de conflits et pour éviter les pénalités qui seront appliquées aux retardataires.